

## CONCOURS « FLAUBERT.mov » RÈGLEMENT

L'organisateur est le département d'Études Françaises de l'université Eötvös Loránd.  
Les partenaires de l'organisateur sont le Centre Interuniversitaires d'Études Françaises - CIEF, la Fondation Franco-Hongroise pour la Jeunesse - FFHJ, l'Association Hongroise des Enseignants de Français – AHEF et l'Institut Français de Budapest.  
Les participants au concours sont les élèves/étudiants et leur professeur de français.

### **Concernant les participants du concours**

Les 3 catégories du concours sont :

- Débutant : classes 9<sup>e</sup>/10<sup>e</sup> lycées + classe 9<sup>e</sup> kny
- Intermédiaire : classes 11<sup>e</sup>/12<sup>e</sup> lycées + classes bilingues 9<sup>e</sup>/10<sup>e</sup>
- Avancé : classes bilingues 11<sup>e</sup>/12<sup>e</sup> + classes à option + lycée français + étudiants

L'organisateur du concours se réserve le droit de regrouper des catégories si le nombre de « groupes participant » par catégorie est insuffisant. Au-delà de vingt « groupes participant » inscrits, toutes catégories confondues, l'organisateur se réserve le droit de ne pas projeter tous les courts-métrages réalisés.

### **Concernant les modalités de réalisation des courts-métrages**

Les courts-métrages peuvent être filmés avec smartphone, tablette, appareil photo, etc.

La durée de chaque court-métrage vidéo ne doit pas excéder 5 minutes.

Pour chaque réalisation de court-métrage, il n'y a qu'un seul des textes du corpus Flaubert qui peut être utilisé.

Le texte choisi peut être utilisé tel quel, partiellement ou adapté librement.

L'utilisation de toutes les techniques narratives et cinématographiques sont possibles (jeu par un ou plusieurs comédiens, stop motion avec voix de narrateur, utilisation d'effets spéciaux...)

Les courts-métrages peuvent être des montages de plusieurs séquences ou bien une vidéo tournée en une seule prise.

Les courts-métrages peuvent être réalisés en extérieur ou en intérieur, avec ou sans décor, avec ou sans costumes.

La réalisation des courts-métrages peut faire appel à des images et/ou à des musiques déjà existantes. Dans ce cas, il est de la responsabilité du groupe participant de s'assurer qu'ils sont libres de droit.

Les courts-métrages doivent être envoyés sous format mp4.

Un fichier word comportant les mentions que le groupe participant souhaite faire figurer dans le générique (nom de l'école, nom des participants...) doit être joint au court-métrage.

Les fichiers doivent être envoyés au plus tard à la date du 28 mars, à l'adresse mail suivant : [jayot.delphine@btk.elte.hu](mailto:jayot.delphine@btk.elte.hu)

### **Concernant le Jury**

Le jury du concours est composé de représentants de l'organisateur (le département d'Études Françaises de l'université Eötvös Loránd) et des partenaires de l'organisateur (le Centre Interuniversitaires d'Études Françaises - CIEF, la Fondation Franco-Hongroise pour la Jeunesse - FFHJ, l'Association Hongroise des Enseignants de Français – AHEF et l'Institut Français de Budapest).

### **Concernant la présentation publique des courts-métrages**

Les courts-métrages seront projetés au cours d'une cérémonie publique qui aura lieu le 9 avril 2022 (l'horaire sera précisé ultérieurement) dans l'auditorium de l'Institut Français de Budapest.

Pour les « groupes participant » désireux d'assister à la projection des courts-métrages à l'auditorium de l'IF de Budapest, la réservation des places sera obligatoire.

Une retransmission de l'évènement sera assurée par zoom pour que « les groupes participant » ne pouvant se rendre à Budapest.

### **Concernant le droit à l'image**

Il revient au professeur responsable du groupe-participant au concours de s'assurer que les élèves/étudiants majeurs ou les représentants légaux des élèves mineurs qui apparaissent à l'image dans les courts métrages ont donné leur accord pour que le court-métrage soit diffusé dans le cadre de la „cérémonie des Gustave”, et que, le cas échéant, tout ou partie du court-métrage soit édité et/ou diffusé et ce, à des fins exclusivement promotionnelles, non-commerciales, et sans rémunération ou contrepartie.

### **Concernant les prix**

La projection des courts-métrages sera suivie d'une remise de prix. Les prix qui seront décernés sont appelés « Gustave ». Pour chaque catégorie, 3 Gustave seront attribués :

- Le Gustave de l'adaptation
- Le Gustave de la réalisation
- Le Gustave spécial du jury

### **Concernant la modalité d'inscription au concours**

Pour s'inscrire au concours les professeurs responsables du « groupe participant » doivent remplir une fiche d'inscription et la faire parvenir à [jayot.delphine@btk.elte.hu](mailto:jayot.delphine@btk.elte.hu) avant le 22 octobre 2021.